

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 Décembre 2018

Convocation du 12/12/2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 05/12/2018
2. Suppression d'un poste d'adjoint
3. Questions diverses

Le dix-huit décembre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

Etaient présents : Mrs André FONTES, Jean Dominique POZZO, Christian PINAR, Olivier BOULBES, Amédée VELA, Roger PAYOUX, Jacques REYSSEGUIER, Joël HOFFMAN, Patrice IMBERT, Mme Pascale RIMASSA

Etaient absentes représentées : Mme Yolaine CABOT par Mr Dominique POZZO, Mme Clara ROGGE par Mr André FONTES

Etaient absents : Mme Domitille GARNIER, Mr Olivier YECHI

A été nommée secrétaire de séance Madame Pascale RIMASSA

1. Approbation du compte rendu de la séance du 05/12/2018

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Suppression d'un poste d'adjoint au maire

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr Daniel GRANDJACQUOT doit quitter définitivement la commune fin décembre et que, de ce fait, il doit démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Il donne lecture du courrier que ce dernier a adressé au préfet et de la réponse du représentant de l'Etat en date du 5/12/2018.

Chacun des adjoints d'un rang inférieur se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Par conséquent :

Mr Dominique POZZO devient premier adjoint

Mr Christian PINAR devient deuxième adjoint

Mme Pascale RIMASSA devient troisième adjointe

En ce sens, le poste de quatrième adjoint est vacant.

Le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au remplacement d'un adjoint au cas de démission. Monsieur le Maire propose donc la suppression de ce quatrième poste d'adjoint.

Le conseil à l'unanimité décide de supprimer un poste d'adjoint et de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.